

PROCÈS-VERBAL DU 29 septembre 2022

Séance du 29-09-2022
à 18h00
Convocation du 20-09-2022

Nombre de conseillers	
• en exercice	: 11
• présents	: 08
• pouvoir	: 01
• absents excusés	: 02

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHOIR, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CRAPPIER Magali, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CRAPPIER Magali, GRAUX Pierre, PILLOT Jean, PITAVY Jean-Pierre, VERLIN Christiane, FOURNIER Dolorès, ETEVE Isabelle, LECOMTE Marie-Jeanne la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : Madame DOUCHET Chantal a donnée pouvoir à Mme CRAPPIER Magali

Étaient absents excusés : Monsieur FLAMENT François, BARBIER Gérard

La séance est ouverte,
Monsieur Jean PILLOT est nommé secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Projet parking covoiturage du cimetière
- ✓ DETR 2023
- ✓ Noël 2022
- ✓ Rapport du SIEP 2021
- ✓ Adhésion à la SIEP du Santerre des commune de BRIE et Mesnil Bruntel
- ✓ Questions diverses

En ouverture de séance, Madame le Maire demande approbation du précédent procès-verbal (séance du 30 juin 2022), le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et approuvée à l'unanimité.

- ✓ Réf : 2022/04-01

OBJET : Adhésion au SIEP du Santerre des commune de Brie et Mesnil Bruntel

Vu le code des collectivités territoriales et en particulier l'article L.5211-18 concernant les modifications relatives au périmètre,

Vu les délibérations des conseils municipaux suivantes :

Commune de BRIE (04/4/2022) sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence « eau potable » au SIEP du Santerre à compter du 1^{er} janvier 2023,

Commune de Mesnil Bruntel (15/04/2022) sollicitant l'adhésion transfert de la compétence « eau potable » au SIEP du Santerre à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n°2022/16 du comité syndical du SIEP du Santerre du 20 juin 2022 relative à l'adhésion des communes de Brie et Mesnil Bruntel à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant l'intérêt commun des communes et du SIEP du Santerre,

Considérant que conformément à l'article L5211-18 le SIEP du Santerre doit consulter l'ensemble de ses communes afin qu'elles se prononcent dans un délai de 3 mois sur cette extension de périmètre,

Le conseil Municipal de BOUCHOIR est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour l'extension du territoire syndical du SIEP du Santerre aux communes de Brie et Mesnil Bruntel à compter du 1^{er} janvier 2023.

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

Pour : 09

Contre : 0

Abstient : 0

✓ Réf : 2022/04-02

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre de l'année 2021

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2021.

Pour : 09

Contre : 0

Abstient : 0

✓ Réf : 2022/04-03

OBJET : : Demande de subvention à la Région Hauts de France : Plan 1 million d'arbres en Hauts-de-France

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Hauts de France a lancé un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » ayant pour finalité de mobiliser les territoires, les acteurs des territoires et les habitants afin de planter 1 million d'arbres sur la période 2020-2022.

Cette action vise à encourager les collectivités à planter des arbres et arbustes sur le territoire et pourront être accompagnées financièrement par la Région Hauts de France. L'objectif est de lutter contre les effets du changement climatique mais également de profiter de multiples intérêts des arbres : ils sont propices au développement de la biodiversité, jouent favorablement sur le cadre de vies des habitants et participent à leur santé, contribuent à limiter les îlots de chaleur, peuvent permettre une meilleure infiltration des eaux pluviales et présentent des opportunités intéressantes pour le développement d'actions de sensibilisation de la population.

Madame le Maire propose de participer à cette opération en plantant des plantations graminées, des arbres d'ornement et des haies végétales type charmilles sur l'aire de stationnement pour le cimetière.

Le montant du devis hors taxe proposé par s'élève à 21 375,00 € .

✓ Plan de financement prévisionnel

Montant HT : 21 375,00 €

TVA . : 4 275,00 €

Subvention sollicitée par la Région Hauts de France (90%) : 19 237,50 €

Reste à charge de la commune sur fonds propres : 6 412,05 € (dont 4 275,00€ TVA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTe** le devis présenté par **GOFFART** Christophe Architecte d'un montant de 21 375,00 € HT.

SOLLICITE de la Région Hauts de France une subvention au titre du dispositif « Plantation » lancé dans le cadre du plan « 1 million d'arbres en Hauts de France ». **ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

Pour : 09

Contre : 0

Abstient : 0

✓ Réf : 2022/04-04

OBJET : : Demande de subvention à la Région Hauts de France : Equipements Sportifs de Proximité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal le projet de création d'équipements sportifs situé sur l'aire de stationnement de covoiturage au cimetière.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

✓ Plan de financement prévisionnel

Montant HT : 38 542,67€

TVA : 7 708,53 €

Subvention sollicitée par le Département Somme (40%) sur 32 842,67 HT : 13 137,07 €

Subvention sollicitée par la Région Hauts de France (40%): **15 417,07 €**

Reste à charge de la commune sur fonds propres : 9 988,53 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le plan prévisionnel SOLLICITE la Région Hauts de France, autorise Madame le maire à signer les documents du projet.

Pour : 09

Contre : 0

Abstient : 0

✓ Réf : 2022/04-05

OBJET : Demande de subvention au Département Somme : soutien aux Equipements Sportifs 2021-2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal le projet de création d'équipements sportifs situé sur l'aire de stationnement de covoiturage au cimetière.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

✓ Plan de financement prévisionnel

Montant HT : 38 542,67€

TVA : 7 708,53 €

Subvention sollicitée par le Département Somme (40%) sur 32 842,67 HT : **13 137,07 €**

Subvention sollicitée par la Région Hauts de France (40%): 15 417,07 €

Reste à charge de la commune sur fonds propres : 9 988,53 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le plan prévisionnel SOLLICITE le Département de la Somme, autorise Madame le maire à signer les documents sur le projet.

Pour : 09

Contre : 0

Abstient : 0

✓ Réf : 2022/04-06

OBJET : Demande de subvention au Département Somme :Fonds d'appui aux communes 2022-2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal le projet de création d'un parking de covoiturage et la création de places de stationnement adaptées aux personnes à mobilité réduite localisées à proximité du cimetière.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

✓ Plan de financement prévisionnel

Montant HT : 128 076,58€

TVA : 25 615,31 €

Subvention de l'état DETR 2023 (40%) : 51 230,63€

Subvention sollicitée par le Département Somme (40%) sur 80 000,00€ HT: **32 000,00 €**

Reste à charge de la commune sur fonds propres : 70 461,26 € (dont 25 615,31€ TVA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le plan prévisionnel SOLLICITE le Département de la Somme, autorise Madame le maire à signer les documents sur le projet.

Pour : 09

Contre : 0

Abstient : 0

✓ Réf : 2022/04-07

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - 2023.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal le projet de création d'un parking de covoiturage et la création de places de stationnement adaptées aux personnes à mobilité réduite localisées à proximité du cimetière.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

✓ Plan de financement prévisionnel

Montant HT : 128 076,58€

TVA . : 25 615,31 €

Subvention de l'état DETR 2023 : 51 230,63€

Subvention sollicitée par le Département Somme (40%) sur 80 000,00€ HT: 32 000,00 €

Reste à charge de la commune sur fonds propres : 70 461,26 € (dont 25 615,31€ TVA)

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le plan prévisionnel, SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR, autorise Madame le maire à signer les documents sur le projet.

Pour : 09

Contre : 0

Abstient : 0

✓ Réf : 2022/04-08

OBJET : création parking de covoiturage - demande d'aide de l'Etat au titre des amendes de police

Madame le Maire informe le Conseil Municipal le projet de création d'un parking de covoiturage et la création de places de stationnement adaptées aux personnes à mobilité réduite localisées à proximité du cimetière.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

✓ Plan de financement prévisionnel

Montant HT : 107 240,54€

TVA . : 21 448,11 €

Subvention de l'état DETR 2023 (40%): 42 896,21 €

Subvention sollicitée par le Département Somme (40%) sur 80 000,00€ HT: 32 000,00 €

Subvention sollicitée Amendes de police : 10 896,22€

Reste à charge de la commune sur fonds propres : 42 896,22€ (dont 21 448,11 € TVA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le plan prévisionnel, SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre des amendes de police, autorise Madame le maire à signer les documents sur le projet.

Pour : 09

Contre : 0

Abstient : 0

Réf : 2022/04-09

OBJET : Demande de subvention au Département Somme :Fonds d'appui aux communes 2022-2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal le projet de restauration du mur du cimetière, création d'un portillon et d'un cheminement piéton pour accéder au parking et pose d'un éclairage solaire à la porte.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

✓ Plan de financement prévisionnel

Montant HT : 10 086,04€

TVA . : 2 017,21 €

Subvention sollicitée par le Département Somme (40%): 4 034,42 €

Reste à charge de la commune sur fonds propres : 8 068,83 € (dont 2 017,21€ TVA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le plan prévisionnel SOLLICITE le Département de la Somme , autorise Madame le maire à signer les documents sur le projet.

Pour : 09

Contre : 0

Abstient : 0

Réf : 2022/04-10

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - 2023.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal le projet de la création de deux terrains de boules.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

✓ Plan de financement prévisionnel

Montant HT : 6 654,80 €

TVA . : 1 330,96 €

Subvention sollicitée du Conseil Départemental (40%) : 2 661,92€

Subvention sollicitée par la DETR (40%) : 2 661.92€

Reste à charge de la commune sur fonds propres : 2 661,92€ (dont 1 330,96€ TVA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le plan prévisionnel SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR , autorise Madame le maire à signer les documents sur le projet.

Pour : 09

Contre : 0

Abstient : 0

✓ Réf : Noël 2022

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal un spectacle de magie le dimanche 18 décembre 2022 pour l'arbre de Noël. Le spectacle commencera à 10h30, une carte cadeau décathlon pour les enfants de 10 à 12 ans, et une carte pour les 0 à 9 ans dans un magasin de jouet.

Questions diverses :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal si des remarques sur le dernier mot du Maire, aucune remarque est faite.

Madame le Maire informe que des activités seront faites les mercredis 5-12-19 octobre 2022 à la salle informatique par Mélanie de 14h à 16h.

Madame le Maire informe qu'une reprise de concession est en cours et informe que les concessions qui seront repris ne seront pas obligatoirement démolies mais la commune aura main mise pour agir en cas de problème sur la concession.

Fin de réunion à 19h00

SSSSSSSSSS

N° délibérations	N° page	
2022/04-01	Adhésion au SIEP du Santerre des commune de Brie et Mesnil Bruntel	13
2022/04-02	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre de l'année 2021	14
2022/04-03	Demande de subvention à la Région Hauts de France : Plan 1 million d'arbres en Hauts-de-France	14
2022/04-04	Demande de subvention à la Région Hauts de France : Equipements Sportifs de Proximité	15
2022/04-05	Demande de subvention au Département Somme : soutien aux Equipements Sportifs 2021-2023	15
2022/04-06	Demande de subvention au Département Somme :Fonds d'appui aux communes 2022-2024	15
2022/04-07	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) -2023.	16
2022/04-08	création parking de covoiturage - demande d'aide de l'Etat au titre des amendes de police	16
2022/04-09	Demande de subvention au Département Somme :Fonds d'appui aux communes 2022-2024	17
2022/04-10	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) -2023.	17